

Délibération n°CA-2018-61 Admission de titres de recettes en non-valeur

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 25 octobre 2018
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 17
Procurations :

Résultats du vote :

Voix "pour" :	17
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN			
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD	X	
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN		X
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		X
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION		X

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. Philippe DURAND, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

Délibération n°CA-2018-61 Admission de titres de recette en non-valeur

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 25 octobre 2018
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 17
Procurations :

Résultats du vote :

Voix "pour" :	17
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN			
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	A quitté la salle
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	A quitté la salle
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD	X	
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN		X
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		X
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION		X

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. Philippe DURAND, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, à seize heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle de formation "Jules Clerc".

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur René **REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

La paierie départementale a transmis au SDIS un état de titres irrécouvrables concernant les exercices 2015-2016.

Il s'agit de 19 titres émis pour destructions de nids d'insectes, qui demeurent irrécouvrables au motif que les poursuites réalisées par les services de la DDFIP sont infructueuses.

En conséquence, le comptable demande l'admission en non-valeur de ces produits, dont le montant s'élève à 740 euros.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir admettre en non-valeur les titres de recettes listés ci-dessous.

N° Titre	Type de créance	Reste à recouvrer
2015-683	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-587	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1119	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1177	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1185	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1590	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-509	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-512	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-520	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-608	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-619	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-640	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-653	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-663	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-915	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-927	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-957	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-1002	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-1073	destructions de nids d'insectes	40,00 €
TOTAL		760,00 €

Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des titres de recettes listés ci-dessous.

N° Titre	Type de créance	Reste à recouvrer
2015-683	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-587	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1119	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1177	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1185	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2015-1590	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-509	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-512	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-520	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-608	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-619	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-640	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-653	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-663	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-915	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-927	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-957	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-1002	destructions de nids d'insectes	40,00 €
2016-1073	destructions de nids d'insectes	40,00 €
TOTAL		760,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20181210-CA-2018-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2018

Affichage : 18/12/2018



Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT